

SAISON

2025 - 2026



BROCHURE TECHNIQUE



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym
© Thomas Schreyer

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE
MASCULINE



S AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

Essonne
TERRE D'AVENIRS

VERSION
PROVISOIRE

LES MEMBRES ET INFORMATIONS DU CDGYM 91

COMITÉ DIRECTEUR

MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR 2024 -2028		
Présidente	Mme Alexandra BONAL	cdgym91.alexandrabonal@gmail.com
Vice-président à la communication	Mr Cédric BEAUJARD	Cdgym91.cedricbeaujard@gmail.com
Trésorier	Mr Cédric JAVARD	Cedric.javard@gmail.com
Secrétaire	Mme Sandrine CARDIERGUES	sandrinecadiergues91@gmail.com
Membre élue	Mme Marie-Noël CLAIR	clairmarienoelle@clubinternet.fr

SALARIÉES PERMANANTS DU CDGYM 91

Agent de développement et coordinatrice technique	Roxane LAROCHE	Cdg91.roxanelaroch@gmail.com
Assistante RH administrative	Mathilde GUILLOT	Cdgym91@gmail.com gestionrh.cdgym91@gmail.com
Lieu de travail	Maison Départemental des Comités Sportifs 62 boulevard Charles de Gaulles – 91540 Mennecy	

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Site internet du comité	FFGYM Essonne (91) ffgym.cd91.fr
Instagram	Instagram
Facebook	(2) Facebook
LinkedIn	https://www.linkedin.com/company/comit%C3%A9-d%C3%A9partemental-de-gymnastique-essonne/

LES SITES INTERNETS IMPORTANTS

Fédération Française de Gymnastique	Accueil FFGym
Comité Régional Ile de France de Gymnastique	Comité Régional Île-de-France de Gymnastique FFGym

COMITÉ TECHNIQUE GAM 2024 – 2028

COMITÉ TECHNIQUE GAF DU CDGYM 91

Représente technique GAM	Floriane LESCLINGANT	houy.floriane@gmail.com
Formatrice des juges GAM	Floriane LESCLINGANT	houy.floriane@gmail.com
	Didier ZEGANADIN	didier.zeganadin@obspm.fr
Responsables des juges sur les compétitions	Didier ZEGANADIN	didier.zeganadin@obspm.fr
Responsable secteurs jeunesse	Cédric LOUCHART	cedriclouchart@gmail.com
Membres élus	Yannick MAYELLE Julie MELLOTT Lionel LARTIGUES	yannick91390@gmail.com jmellott@hotmail.fr lionellartigue.tsm@gmail.com
Déléguée administratif GAM	Alexandra BONAL	cdgym91.alexandrabonal@gmail.com

CONTACTS UTILES CRIF GYM GAF

Représentant Technique Régional GAM	Cédric LOUCHART	cedriclouchart@gmail.com
Responsable Centre de Formations	François Régis BRUNO	francois.regis-bruno@crif-ffgym.fr
Administration général	Céline ALLAIN	celine-allain@crif-ffgym.fr
Conseiller technique régional	Lionel MICAEL BARRIL	lionel-micael.barril@crif-ffgym.fr
Responsable des juges	Camille XICLUNA	Camille.xicluna@gmail.com

LES DOCUMENTS A SE PROCURER

DOCUMENTS	LIENS POUR SE LES PROCURER
Règlement technique fédéral	ffgym.fr (espace MON CLUB)
Lettre FFGYM	GAM
Brochure des programmes	GAM
Brochure des formations Ile de France	Comité Régional Île-de-France de Gymnastique FFGym
Brochure technique Ile de France	Comité Régional Île-de-France de Gymnastique FFGym
Programme ACCESS GYM	Access Gym
Rencontre de proximité	Rencontres de Proximité
Code FIG GAF	FIG - Rules

SOMMAIRE

1) GÉNÉRALITÉS

- Affiliation – Certificat médical
- EngaJuge – Licences – Engagements
- Forfait – Absence de juge
- Intervention secourisme

2) FORMATION DES JUGES

- Formation N1 (91) – Inscription
- Dates et lieu

3) FORMATION DES CADRES

- Animateur fédérale – Déroulement de la formation
- Inscription
- Dates et lieux

4) COMPETITIONS

- Dates et lieux des compétitions
- Engagements
- Tarifs

5) CALENDRIER

- Dates des compétitions
- Calendrier GAM 2025 – 2026 CRIF
- Tableau synoptique GAM 2025 – 2026

GÉNÉRALITÉS

AFFILIATION

Chaque club demande son affiliation directement sur le site fédéral, via son **espace MonClub**.

Le règlement sera effectué via le e-paiement. La part départementale (100€) est incluse dans l'affiliation.

CERTIFICAT MÉDICAL

MINEURS Pratiquants loisir au niveau Fédéral au maximum	Questionnaire de santé ➤ Remise de l'attestation au club s'ils ont répondu NON à toutes les questions ➤ Présentation d'un certificat médical s'ils ont répondu OUI à au moins une question
MAJEURS Qui n'étaient pas licenciés la saison dernière Pratiquant loisir au niveau Fédéral au maximum	Certificat médical
MAJEURS Qui étaient licenciés la saison dernière Pratiquant loisir au niveau Fédéral au maximum	Le certificat est à renouveler tous les 3 ans pour les licenciés ayant conservé une licence à la FFGYM sans année d'interruption
MINEURS ET MAJEURS Evoluant en performance, élite, club formateur (Dépassant le volume horaire d'entraînement recommandé), pôle ou étant inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau	Certificat médical annuel

Plus de détails sur le document fédéral (ffgym.fr)

ENGAJUGE

Pour engager un juge, celui-ci devra être obligatoirement licencié au moment de l'engagement et recyclé. Il doit également avoir l'attestation des gestes qui sauvent. Il est très important d'engager ces juges dans les délais demandés.

LES ENGAGEMENTS DEPARTEMENTAUX

Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser sur l'interface **ENGAGYM**, à partir du site fédéral : [Engagement](#)

Les dates limites d'engagement figurant dans ce document dans le chapitre compétition 2025/2026 devront être respectées.

- Remplir les engagements NOMINATIFS directement sur engagym (les engagements prévisionnels ne sont pas pris en compte).
- Pour les compositions des équipes, des modifications de gymnastes sont possibles une fois les engagements clos (la réglementation FFGYM s'applique pour le Fédéral A et les perfs nationales)

Il est important de régler les engagements avant la compétition. Une fois le règlement validé par le CDGYM91, vous recevrez un reçu automatique par mail.

PAIEMENT DES ENGAGEMENTS

Pour les droits d'engagement, merci de privilégier le paiement par ENGAGYM.

- **ATTENTION** : Tous les engagements ou tous les paiements arrivés hors délai ne seront pas pris en compte.

CONTROLE DES LICENCES

En application de la réglementation fédérale, le contrôle des licences est obligatoire. Les gymnastes, entraîneurs et juges devront présenter leur licence pour toutes les compétitions, et à tous les échelons compétitifs. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

LES FORFAITS GYMNASTES

Que ce soit par équipe ou individuellement, un forfait doit être déclaré au moins 10 jours avant le jour de la compétition

- **Via l'interface ENGAGYM**

CAS DU FORFAIT	JUSTIFICATION	DROIT D'ENGAGEMENT
Si vous déclarez un forfait 10 jours avant la compétition	Pas de justification demandée	Paie ment des droits d'engagement
Si vous déclarez un forfait moins de 10 jours avant la compétition *	Fournir un justificatif (certificat médical)	Paie ment des droits d'engagement
Si le forfait n'est pas justifié	Amende de 30€	Paie ment des droits d'engagement

**Si vous déclarez un forfait moins de 10 jours avant la compétition, vous êtes dans l'obligation de fournir le juge demandé.*

ABSENCE DE JUGE

Lors d'une compétition départementale, si le club ne fournit pas le juge demandé par le responsable des juges, il devra s'acquitter d'une amende de 150€. Un retard est considéré comme une absence.

En cas de tenue incorrecte (voir page suivante), le juge ne pourra pas officier et sera considéré comme absent.

INTERVENTION SECOURISME

La loi du 3 juillet 2020 (202-840 du code du sport) a rendu obligatoire la formation des gestes qui sauvent (GQS) pour les arbitres et juges. En sont exemptées les personnes en possession d'un diplôme de secourisme (PSC1, AFPS, ...)

Si vous êtes juge et que vous souhaitez juger sur cette nouvelle saison 2025 – 2026, vous êtes dans l'obligation d'avoir l'attestation des gestes qui sauvent ou un diplôme de premier secours.

Si vous avez des questions, ou vous souhaitez savoir si une formation existe au sein du département, vous pouvez vous rapprocher de l'agent de développement de votre département : Roxane LAROCHE
cdg91.roxanelaroche@gmail.com

FORMATION JUGES

FORMATION N1 – 91

Formatrices :

Floriane LESLCINGANT	06.35.90.17.64	houy.floriane@gmail.com
Didier ZEGANADIN	06.10.67.43.43	didier.zeganadin@obsmp.fr

Public : Être né en 2011 et avant

Inscription : Date limite d'inscription le 20 septembre 2025

Les candidats s'inscrivent directement auprès du CRIF GYM

➤ **Lien :** [2026 Inscriptions formation juge](#)

Tarif : 55€ à payer à réception de la facture

Lieu des cours :

Les cours seront effectués au Comité Départemental de Gymnastique de l'Essonne
Maison Départementale des Comités Sportifs de l'Essonne
62 bis boulevard Charles de Gaulle – 91540 Mennecy

DATES DES COURS :

- Dimanche 12 octobre 2025 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Dimanche 9 novembre 2025 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Dimanche 16 novembre 2025 de 9h30 à 12h30
- Dimanche 23 novembre 2025 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Les repas du midi ne sont pas pris en charge. Vous avez la possibilité de chauffer vos repas sur place.
Un micro-onde et des frigos sont mis à disposition.

EXAMEN DEPARTEMENTAL :

➤ **Dimanche 7 décembre 2025 après-midi à Colombes**

Les candidats devront se présenter avec la licence en cours de validité pour la saison. GERER PAR LE CRIF GYM

AUTRES FORMATIONS

Les formations N2, N3 et N4 se passent au niveau régional. Date limite d'inscription 01/10/2025

Toutes les informations sur les formations de juges se trouvent dans la brochure des formations du CRIF GYM. Téléchargeable sur le site www.crif-ffgym.com rubrique « se former ».

RAPPEL DES TENUES POUR LES JUGES LORS DES COMPÉTITIONS :

Nous vous rappelons que les jeans sont interdits pour les juges sur les compétitions Nous prions les juges de bien vouloir venir vêtus d'un haut blanc et d'un bas noir ou bleu marine.

FORMATION DES CADRES

FORMATION ANIMATEUR FEDERAL – 91

Formatrices :

Roxane LAROCHE	07.81.85.06.14	Cdg91.roxanelaroche@gmail.com
Laurence BOURRE	06.70.52.32.22	Laurence.agb@gmail.com

Inscription : Les candidats s'inscrivent directement auprès du CRIF GYM. **Date limite des inscriptions le 25/09/2025**

➤ **Lien d'inscription :** [2026 Inscription Formation Animateur](#)

DEROULEMENT DE LA FORMATION : DIPLOME ANIMATEUR EN 3 MODULES

2 modules au niveau départemental (animer et access général) et 1 module au niveau régional (access disciplinaire)

MODULE 1 : ANIMER (volume horaire : 14h) sur le département 91

- Dimanche 19 octobre 2025 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Lieu : Complexe sportif Louis Lachenal – St Pierre du Perray
- Mardi 11 novembre 2025 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Lieu : Rue du Boisselets – Epinay sous Sénart

MODULE 2 : ACCESS GENERAL (volume horaire : 14h) sur le département 91

- Dimanche 16 novembre 2025 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Lieu : Rue du Boisselets – Epinay sous Sénart
- Dimanche 23 novembre 2025 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Lieu : Rue du Boisselets – Epinay sous Sénart

MODULE 3 : ACCESS DISCIPLINAIRE (volume horaire : 21h) au niveau régional

- Du 23 au 26 février 2026 à Vélizy

PRE REQUIS POUR VALIDER LE DIPLOME : Posséder le PSC 1 (ou le passer dans la saison en cours)

STAGE PEDAGOGIQUE : Stage à effectuer au sein de son club (encadrement d'une séance par semaine, si possible nous conseillons d'initiation, aidé par le tuteur).

AIDE-ANIMATEUR EN FORMATION EXPRESS :

- Dimanche 16 novembre 2025 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Lieu : Rue du Boisselets – Epinay sous Sénart

Inscription : Les candidats s'inscrivent directement auprès du CRIF GYM. **Date limite des inscriptions le 29/09/2025**

➤ **Lien d'inscription :** https://www.crif-ffgym.com/Aide-Animateur-AccessGym_a3676.html

Les repas du midi ne sont pas prévus sur les lieux de formations. Nous conseillons les repas froids, mais un micro-onde sera mis à disposition des stagiaires.

Venir en tenu de sport et de quoi écrire pendant la formation.

Les livrets de formations seront remis lors de la 1^{ère} journée, le stagiaire en formation doit toujours être en possession de son livret. Il doit faire valider ses actions au fur et à mesure des formations par les responsables du club, les tuteurs, ou les responsables de formations, suivant les parties à remplir.

COMPÉTITIONS 2025 / 2026

DATES ET LIEUX DES COMPÉTITIONS SAISON 2025 / 2026

COMPÉTITION	DATE	LIEU	DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS
Département INDIV	Dimanche 14 décembre 2025	Massy	14/11/2025
Département EQUIPES	Dimanche 25 janvier 2025	Massy	En attente

MODALITÉS D'ENGAGEMENTS :

ENGAGEMENTS :

Les engagements en compétition se font par internet sur le site officiel de la FFGYM. Une date limite est fixée, au-delà de cette date, il se sera plus possible de s'engager.

A l'engagement, les gymnastes doivent être licenciés FFGYM, il ne sera pas possible de s'engager sans être licencié.

Pour les droits d'engagement privilégier le paiement par ENGAGYM ou au plus tard à réception de la facture du CDGE.

ENGAGEMENT FAIT = ENGAGEMENT DU

TARIFS DES ENGAGEMENTS EN COMPETITIONS

- Équipes : 25€
- Individuel : 11€

FORFAITS ET AMENDES :

- VOIR PAGE 5